

CONSEIL MUNICIPAL du 8 Avril 2019

Procès verbal de séance

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 4 Avril 2019, à 20h00 en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian DUMET, Maire.

Membres présents :

Christian DUMET, Alain DEVILLEBICHOT, Michel RICHARD,
Caroline BALDRAN, Dominique GARREAU, Dominique JOUBERT, Patrick
COUBRICHE, Marisol FRÉCHON, Grégory BLÉCOT, Christine HENNEBELLE.
Ghyslaine PRADINES. Thierry MEYER

Absents :

Alain LAVILLE, a donné pouvoir à M. DEVILLEBICHOT.

,
.

Secrétaire de séance :

Alain DEVILLEBICHOT

Ordre du jour de la séance

1. Vote du Compte Administratif 2018
2. Vote du Compte de Gestion 2018
3. Affectation de résultats 2018 sur Budget Primitif 2019
4. Vote des 3 Taxes 2019 (Etat MI 1259)
5. Vote du Budget Primitif 2019
6. Révision des indemnités de fonctions de Maire et Adjoint au maire.
7. Renouvellement convention confection des paies avec le C.I.G Grande Couronne.
8. SMDEGTVO adhésion au groupement de commande énergie et transition énergétique
9. Adhésion de la ville d'Etampes au C.I.G Grande Couronne.
10. Demande de subvention A.R.C pour travaux de voirie.
11. Création de poste d'adjoint administratif principal 2^e classe et convention de mise à disposition de personnel

Questions diverses

1. Vote du Compte Administratif 2018

Mr la Maire propose d'adopter le compte Administratif 2017 se présentant ainsi :

<u>DEPENSES</u>	FONCTIONNEMENT	409 846,92 €.
	INVESTISSEMENT	300 478,22 €
	TOTAL	710 325,14 €

<u>RECETTES</u>	FONCTIONNEMENT	472 775,70 €
	INVESTISSEMENT	199 805,66 €
	TOTAL	672 581,36 €

RESULTAT CUMULE - 37 743,78 €

Le Conseil après avoir délibéré, adopte I à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. Vote du Compte de Gestion 2018

Après s'être assuré que le receveur à repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures .

Le compte de gestion fait apparaître un résultat d'exécution déficitaire de 236 497,24€, il sera compensé dès la réalisation de la vente du terrain communale de la rue haute du mesnil (500 000€).

Le Conseil après avoir délibéré, adopte I à l'unanimité des membres présents ou représentés

3. Affectation de résultats 2018 sur Budget Primitif 2019

Le document remis montre un résultat de fonctionnement excédentaire (dont solde des exercices précédents) de 193 503,45, un solde d'exécution d'investissement de -430 000,69€ (attendu de la vente du terrain de la rue haute du mesnil de 500 000€).

Le Conseil après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés

4. Vote des 3 Taxes 2019 (Etat MI 1259)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** de fixer les taux d'imposition 2019 de la Taxe d'habitation et des taxes Foncières comme suit :

TAXE D'HABITATION : 13,64 %
TAXE FONCIERE (bâti) : 6,01 %
TAXE FONCIERE (non bâti) : 59,19 %

Produit fiscal attendu : 215 677,00 Euros

Le Conseil après avoir délibéré, adopte à la majorité des membres présents

2 contres
4 absentions
7 pour

5. Vote du Budget Primitif 2019

Les documents remis montrent une gestion « au plus juste » des dépenses communales : on signale d'augmentation majeure à cause du RPI (pour 30 000 €) sur les postes de dépense.

Les travaux d'importance qui ne seront pas subventionnés ne seront pas réalisés.

3 axes de compensation de cette augmentation.

- Augmentation des taxes 2019 soit 10 000 €
- Diminution indemnités de fonctions du Maire et de ses Adjoints (10 000 €)
- Augmentation de la taxe sur prix au M 3 d'eau pour l'assainissement (10 000 €)

Le Maire rappelle que, comme la loi le permet, le coût des travaux en domaine public est supporté en partie par la commune et non par les usagers, d'où un coût du m³ d'eau moindre. Mais les finances ne le permettant plus, on demande un peu au consommateur de participer à hauteur de 50 centimes au M3.

Les recettes attendues sont celles des différentes taxes (voir point 4) et celles de la redevance sur les lignes à haute tension, environ 94.000€. Précisons que lorsque les travaux visant à porter la tension d'une ligne de 225Kv à 400Kv seront terminés, la redevance progressera d'environ 10 000 €.mais nous n'avons pas la date exacte de la mise en service donc du versement

Soit un budget de

Fonctionnement 503 056.00 €

Investissement 879 507,45 €

Le Conseil après avoir délibéré, adopte l à l'unanimité des membres présents ou représentés

6. Révision des indemnités de fonctions de Maire et Adjoint au maire.

Afin d'équilibrer en 2019 les comptes de la commune, les élus ont décidé de contribuer à l'équilibre des comptes par une réduction de moitié des indemnités, soit une diminution grande masse de 9000 € pour cette année.

Le Conseil après avoir délibéré, adopte l à l'unanimité des membres présents ou représentés

7. Renouvellement convention confection des paies avec le C.I.G Grande Couronne.

Mr le maire précise que le CIG établis :

- La vérification administrative des éléments
- La saisie des mises à jour des fichiers
- Le calcul des traitements
- L'édition des différents états constitutifs de la paie
- L'établissement des états annuels destinés aux diverses prestations
- Plus diverses prestations à la demande.

Cout annuel 8 € par fiche de paie

Le Conseil après avoir délibéré, adopte l à l'unanimité des membres présents ou représentés

8. SMDEGTVO adhésion au groupement de commande énergie et transition énergétique

Concerne l'adhésion à un groupement d'achat en matière d'énergie, Mr le maire signale que cette adhésion ne coute rien et que le service sera disponible en cas de besoin.

Le Conseil après avoir délibéré, adopte l à l'unanimité des membres présents ou représentés

9. Adhésion de la ville d'Etampes au C.I.G Grande Couronne.

Toutes les communes adhérentes au CIG doivent voter l'intégration d'un nouveau membre.

Le Conseil après avoir délibéré, adopte l à l'unanimité des membres présents ou représentés

10.Demande de subvention A.R.C pour travaux de voirie.

Mr le maire propose de demander des subventions en vue de la réfection de la chaussée de 2 voies sur Labbeville .

- Rue Haute du Mesnil
- Chemin de Paris

Un devis est fait pour 43 000 €

Le montant maximum des subventions serait de 28 % du montant total.
Soit à la charge de la commune 32 000 €, moins la récupération de la TVA ,
soit environ 30 000 € travaux de voirie que l'on fera si possible en fonction de la trésorerie de la commune.

Le Conseil après avoir délibéré, adopte l à l'unanimité des membres présents ou représentés

QUESTIONS DIVERSES

26 mai les élections européennes

Tenue du bureau de vote par tranche horaire de 3 heures adoptées suivant planning présenté par Mr le Maire

Bus scolaire RPI

Prestations de ramassage des élèves donnent satisfaction pour cette années, pour la prochaine saison notre prestation sera intégrée à un groupement d'appel d'offre .

Des aménagements seront à faire sur des arrêts non stabilisés

Thuyas rue de la Bauve

Les travaux sont en cours

Un aménagement serait possible en gardant les troncs et en mettant un grillage végétalisé

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.